

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2014

Délégations au Maire

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de garder le même principe que le précédent mandat, le budget ayant été voté dans ce sens par l'équipe sortante soit 43 % pour le Maire et 16,5 % à chacun des 4 Adjointes de la valeur correspondant à la population de la commune.

Vote des délégués

Le Conseil Municipal a voté à bulletin secret, à l'unanimité, les délégués au Syndicat Intercommunal de l'Est Anjou, au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire et au Syndicat Intercommunal du Haut Lathan.

Vote des Membres des Commissions

Le Conseil Municipal a voté à bulletin secret, à l'unanimité, les membres de la Caisse des Ecoles, du Conseil d'Ecole, du Centre Communal d'Action Sociale et d'Appel d'offres.

Formation des Commissions

Les différentes commissions communales ont été établies.

Appel à candidatures

Les personnes souhaitant venir se joindre aux commissions Bâtiments, Voirie et Sécurité, Sports Loisirs Tourisme, Cimetière, Communication et Informations, Espaces Verts, dans lesquelles des places sont encore disponibles, peuvent s'inscrire à la mairie aux horaires d'ouverture.

Demande Fonds de Concours CCLL

Le Conseil sollicite un fonds de concours à la CCLL pour les travaux d'investissement Voirie 2014 du montant HT des travaux.

Acquisition de tables Salle du Conseil Municipal

Quatre tables seront achetées à l'UGAP pour un montant de 1 180,42 € TTC et une décision modificative du budget est décidée afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur deux parcelles.

Elections Européennes

Elles se dérouleront le dimanche 25 Mai 2014 de 8 heures à 18 heures.

Commémoration du 8 Mai

Rassemblement à 11 heures à la Mairie.
